# CR Réunion GRH du MEN-B2-1

08/02/2018 HdF

Aujourd'hui, jeudi 8 janvier, nous avons été conviés, à une réunion informelle, par Mme Geny-Guery à la DGRH du MEN (Ministère de l'Education Nationale), bureau B2-1. E. M Prak, son adjoint était lui aussi présent.

L'an dernier, le MEN avait acté le renouvellement de tous les détachements pour les collègues en postes à l'étranger.
Cette année, changement de gouvernement, changement de Direction au MEN et volonté de ne pas accorder de renouvellements systématiques.
**Néanmoins et cela a son importance**, il a été proposé par les services de la B2-1du MEN de partir sur le précepte d'accorder un avis favorable à toute demande de renouvellement de détachement pour les collègues en poste dans le réseau des établissements français de l'étranger, sauf pour les départements qui souhaitent avoir une lisibilité globale sur leur carte des emplois. Pour ces derniers aussi le MEN (B2-1) s'engage à revenir vers eux en cas de refus de renouvellement pour faire le point (au cas par cas) et arriver in fine à faire pencher la balance dans le sens des collègues déjà en postes. Un véritable dialogue est instauré entre le MEN et les services académiques concernés.
Pour quelqu'un qui est détaché depuis fort longtemps, l'idée n'est pas de le faire rentrer. Ce serait trop difficile et trop complexe. Le côté humain semble reprendre toute sa place…

Malgré toutes ces précautions on ne peut exclure de refus.
Par refus de renouvellement, il faut entendre **refus notifié par la DGRH** (bureau B2-1) **et par elle seule** qui a la compétence ministérielle de l'acte du détachement et de son instruction. (Mme Geny-Guery nous rappelle quand même que le détachement n'est pas de droit).

**Un refus de la part du DASEN**, **un retour négatif de l'AEFE** n'a pas de valeur tant que la **décision finale n'a pas été notifiée par le bureau B2-1**.

Dès lors que ces refus seront signifiés aux collègues, ils devront faire un **recours** auprès du **MEN** (Bureau B2-1) par voie hiérarchique, SC du chef d'établissement. Le MEN aura alors tout loisir de revenir vers les départements pour discuter au cas par cas des situations. Il sera important, pour les collègues concernés d'apporter un maximum de pièces justificatives (contrat de travail du conjoint, acte de propriété, situation familiale particulière…) pour permettre au **MEN** de revenir vers le département concerné et essayer de plaider en faveur de l'enseignant.

Après cet arbitrage, on pourrait voir, de la part de certains département apparaitre des mentions manuscrites du genre « dernier détachement accordé, détachement accordé pour une, deux années… » ?
Les collègues concernés ne seraient pas pris en porte à faux et pourraient préparer un éventuel retour, à l'issue du renouvellement, de la meilleure des façons. Mais nous n'en sommes pas là même si quelques collègues nous ont fait part de ces mentions.

Concernant les premières demandes de détachements, Mme Geny-Guery nous explique que ses services sollicitent les avis de tous les départements. Certains répondent au cas par cas, d'autres ont besoin d'une lisibilité globale sur leur carte des emplois 1er degré. Ils auront donc jusqu'au 1 mai 2018 pour se prononcer sur les validations ou pas de ces demandes de « 1ers détachements » (les mouvements départementaux (5 mars) seront terminés, les demandes de retraites, congés, disponibilités… seront connues). De la même façon que pour les refus de renouvellements, les refus de premières demandes devront être adressés au MEN par la voie hiérarchique.

Pour tous les collègues concernés par des refus merci de nous faire parvenir vos recours via notre adresse mèl : hdf@se-unsa.org

Quelques pistes ou réflexions qui pourront venir sur la table des discussions pour se sortir de cette spirale anxiogène : trouver des mesures transitoires qui satisfassent un maximum de collègues. Ne nous voilons pas la face, tout ce qui est lâché sur les renouvellements de détachements ne le sera pas sur les premières demandes. Va-t-on se projeter sur des détachements à 3, 4, 5 ou 6 ans ? L'avenir nous le dira peut-être…